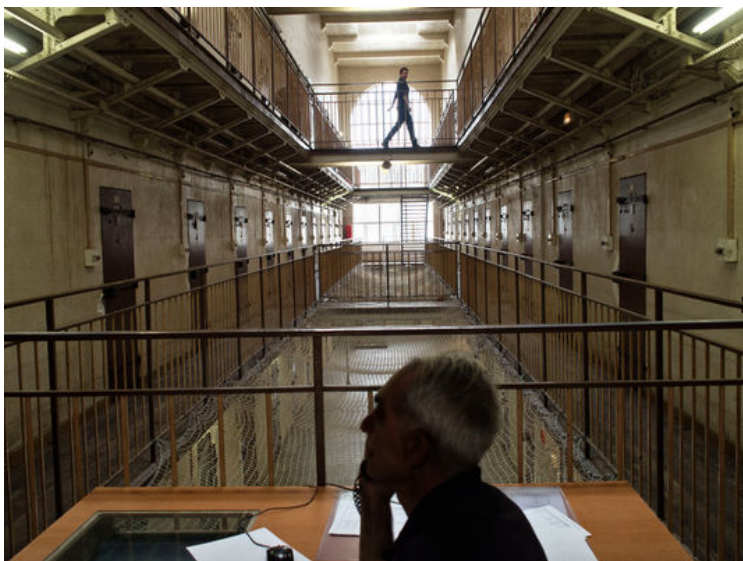


La surpopulation carcérale, un problème inextricable en période de disette budgétaire

LE MONDE | 28.09.2013 à 09h57 |

Par **Franck Johannès** ([journaliste/franck-johannes/](#))



Le problème des prisons est le clou dans la chaussure de tous les gardes des sceaux, mais l'impasse, aujourd'hui, est totale. Pour la deuxième année consécutive, le budget de l'administration pénitentiaire (3,236 milliards d'euros) est supérieur à celui de la justice judiciaire. Et c'est encore très insuffisant.

Le Monde.fr a le plaisir de vous offrir la lecture de cet article habituellement réservé aux abonnés du Monde.fr. Profitez de tous les articles réservés du Monde.fr en vous [abonnant à partir de 1€ / mois](http://www.lemonde.fr/abo/?clef=BLOCABOARTMOT14) (<http://www.lemonde.fr/abo/?clef=BLOCABOARTMOT14>) | [Découvrez l'édition abonnés](#) ([/abonne/](#))

Les bâtiments menacent ruine, et la chancellerie est contrainte de saupoudrer les crédits pour parer au plus pressé ; les personnels, mal considérés et mal payés, sont les premiers à souffrir des conditions de détention, et les directeurs calculent au plus juste pour éviter l'inexorable cessation de paiement avant la fin de l'année. Seules les "dépenses inéluctables au fonctionnement de l'établissement" seront autorisées, indiquait illet le directeur de la maison d'arrêt de Douai dans une note interne, et il ar it la "mise sous tutelle budgétaire" de l'établissement. La situation est quasi générale.

L'Etat va, en 2014, consacrer 320,5 millions d'euros aux investissements publics immobiliers. "Cette dotation intègre notamment le décalage de la construction du centre pénitentiaire de Draguignan, écrivait le premier ministre le 24 juin, ainsi que l'ensemble des dépenses de sécurisation des prisons." S'y ajoutent les loyers des prisons en partenariat public-privé, généreusement lancées sous la droite, qui représentent en 2014 126,7 millions et qui ne vont qu'augmenter .

67 088 DÉTENUS, POUR 57 473 PLACES

Dans le même temps, la population carcérale croît avec une grande régularité, plus vite que la population française, 67 088 personnes étaient incarcérées au 1er septembre, pour 57 473 places. Le chiffre des placements sous écrou est plus significatif, c'est-à-dire des personnes sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire, qu'elles soient incarcérées, en semi-liberté, placées à l'extérieur ou

sous bracelet électronique. Il tourne autour de 80 000 personnes et serait, selon les projections du ministère, de 95 000 en 2017. Si l'on ajoute que la durée moyenne de placement sous écrou s'allonge – 10,2 mois en 2012 contre 7,9 mois en 2002 –, la situation est intenable.

Lire aussi le reportage : [A trois par cellule, le cauchemar quotidien des détenus d'Orléans](http://societe/article/2013/09/27/a-trois-par-cellule-le-cauchemar-quotidien-des-detenus-d-orleans_3486333_3224.html) ([/societe/article/2013/09/27/a-trois-par-cellule-le-cauchemar-quotidien-des-detenus-d-orleans_3486333_3224.html](http://societe/article/2013/09/27/a-trois-par-cellule-le-cauchemar-quotidien-des-detenus-d-orleans_3486333_3224.html))

Les esprits simples répondent qu'il suffit de construire de nouvelles prisons. Manuel Valls, le ministre de l'intérieur, a rappelé cet été que le gouvernement n'entendait construire que 6 500 places supplémentaires, pour arriver à 63 500, *"alors que l'Espagne compte presque 76 000 places de prison pour une population d'un peu moins de 50 millions d'habitants, le Royaume-Uni, environ 96 200 pour une population identique à la nôtre"*.

Construire une place de prison revient à 150 000 euros, et le coût du plan "80 000 prisons" du précédent gouvernement était de 3,5 milliards d'euros, c'est-à-dire le double de la dotation actuelle. Pour construire de nouvelles prisons décentes – et respecter enfin la règle de l'encellulement individuel dans les maisons d'arrêt, constamment repoussée mais qui est censée entrer en vigueur en novembre 2014 –, il suffirait alors de créer un nouvel impôt. Il n'est pas certain qu'il soit populaire.

PRIVILÉGIER PEINES ALTERNATIVES

Pour réduire la surpopulation pénale et les traitements dégradants qu'elle génère, Jean-Marie Delarue, le contrôleur général des lieux de privation de liberté, avait proposé en mai 2012 une amnistie pour les condamnés à de très courtes peines, prononcées avant 2012 et qui n'avaient pas encore été mises à exécution, *"faute des moyens nécessaires donnés aux greffes"*. La mesure, difficile politiquement, avait été écartée.

Le député PS Dominique Raimbourg penchait lui pour un numerus clausus : on écroue autant, mais on fait sortir les plus proches de la sortie. Le gouvernement y est hostile.

La chancellerie a choisi une autre voie : privilégier les peines alternatives. L'incarcération ne sera, pour les tout petits délits (les plus nombreux), que l'ultime recours. Une peine de probation ("la contrainte pénale"), détachée de l'emprisonnement, pourra être prononcée pour les infractions mineures. Les peines planchers, responsables de 4 000 journées de prison par an, seraient supprimées. Mais les arbitrages fin août du gouvernement ont réintroduit dans le projet des dispositions qui risquent en retour d'augmenter la population carcérale de 8 000 à 11 000 personnes.